



Saint-Lambert, le 11 décembre 2020

Chers habitants de Saint-Lambert-des-bois

Permettez-moi de revenir une nouvelle fois vers vous pour une information d'importance. Comme vous le savez, depuis bientôt 6 mois nous sommes au travail pour faire avancer des dossiers essentiels comme ceux concernant l'école, l'assainissement du village, la sécurité et la finance.

Nous avons rencontré nos interlocuteurs privilégiés dans ces domaines, dont la direction du Trésor public en septembre dernier. Celle-ci nous a demandé de faire droit à une exigence qu'elle avait déjà formulée l'année dernière, à savoir regrouper tous les budgets de la commune en un seul.

Depuis de nombreuses années, la commune de Saint-Lambert travaille en effet avec plusieurs budgets :

Budget communal : pour le fonctionnement de la commune

Budget habitat : pour le financement du bâtiment « Les Provinciales »

Budget école : qui n'est plus utilisé depuis quelque temps

Budget assainissement : qui est un budget spécialisé et qui ne concerne que la Brosse et le Clos de Launay. Sur leur facture d'eau, les habitants de ces deux parties du village constatent, dans la ligne assainissement, une part communale de 1,09€ par m<sup>3</sup> que la SAUR (qui gère les services de l'eau) prélève pour notre compte et nous reverse. Ce budget, consacré à l'amortissement des installations, est équilibré à quelques centaines d'euros près.

Cette demande de regroupement de nos budgets, adressée en 2019 par le Trésor public, a fait l'objet d'un vote le 19 décembre 2019 par le Conseil municipal en place (délibération 2019.6.1), mais ce vote n'a pas été suivi d'effet.

Reprenant à notre tour ce dossier, par souci de transparence et afin de répondre à la demande du Trésor public, nous avons à nouveau voté le 8 décembre 2020 la fusion de nos budgets. Au 1er janvier 2021, ceux-ci seront par conséquent regroupés en un seul, sauf le budget assainissement qui sera transféré au SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette).

En effet, Le 4 mai 2017, la précédente équipe municipale a voté le transfert de compétence de l'assainissement collectif du village au SIAHVY. Depuis cette date, la gestion, l'entretien des réseaux, etc. sont donc de la responsabilité de ce syndicat.

Mais la difficulté est que le budget "assainissement" de la commune aurait dû, de manière inévitable et à la même date, être transféré lui aussi au SIAHVY. Et ce transfert obligatoire

aurait alors immédiatement déclenché la mise en place d'une convention entre la SAUR et le SIAHVY afin de définir la redevance assainissement désormais prélevée par la SAUR pour le compte du SIAHVY.

Cela n'a pas été fait.

À l'heure où, conformément à nos obligations et engagements, nous allons transférer le budget assainissement de la commune au SIAHVY, il est important que vous soyez informés des conséquences de cette opération.

Comme nous ne sommes plus maîtres du coût de la taxe d'assainissement, le SIAHVY va appliquer le coût mutualisé qui lui est propre et qui est de 2,127€ par m3 d'eau. Pour 2020, cela va représenter une augmentation du coût de 1,037€ par m3 sur les factures qui vous sont présentées par la SAUR.

À partir du mois de janvier prochain, pour tous les habitants de la commune qui dépendent du SIAHVY (Clos de Launay et La Brosse), le coût du m3 d'eau passera donc à un coût minimum de 4,53€ (tous frais confondus : eau + assainissement) soit une augmentation de 30%.

Nous savons que ce n'est pas une bonne nouvelle et nous ne pouvons que regretter que les opérations de transfert et de régularisation n'aient pas été réalisées en temps et en heure.

Dans le respect de nos engagements de transparence, de saine gestion et de souci du bien commun, nous souhaitons vous tenir précisément informés de ces nouveaux éléments. Nous restons bien sûr à votre disposition pour toutes les questions que vous souhaiteriez poser à ce sujet.

Je souhaite vous annoncer pour finir que nous vous proposerons un point complet sur le dossier de l'assainissement collectif du village au début de l'année 2021.

Olivier Bedouelle,  
mairie,



et toute l'équipe municipale